

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 21 DÉCEMBRE 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinebe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER,
M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI,
Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE,
M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGALT,
Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD,
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Kader BELHADJ par Mme Isabelle PORTEFAIX pendant la présentation de la délibération
n°2
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS
Mme Sylvie MAZZITELLI par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGALT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2024

27

DOMAINE - FLUVIAL : Approbation du contrat de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône pour le financement des travaux de modification du ponton de la Société Nautique d'Avignon.

Mme HADDAOUI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Lors des crues du Rhône, une quantité importante de limon se dépose au niveau du ponton de la Société Nautique d'Avignon. L'accès aux embarcations « Aviron – Canoé » ne se faisait plus dans de bonnes conditions de sécurité et la structure accueille des personnes à mobilité réduite. Elle doit être réhabilitée rapidement dans la mesure où elle est utilisée par le club fédéral (250 licenciés), 3 000 scolaires du territoire dans l'année, 40 personnes par jour et 300 personnes par an en moyenne. Le phénomène d'envasement a été particulièrement marqué lors de l'épisode de crue de décembre 2023.

Historiquement, un dragage de cette zone a été réalisé par la ville d'Avignon avec une convention financière et une participation de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le transport fluvial et les usages agricoles.

Face à la récurrence des envasements, une solution alternative a été recherchée avec les interlocuteurs, afin de trouver une solution plus viable à long terme pour l'utilisation du ponton et limiter l'impact financier/technique pour la Commune et la CNR. L'opération a consisté à rétablir la praticabilité des pontons en réduisant la fréquence des dragages et les coûts associés, grâce à un éloignement de la berge à 3 mètres et au remplacement des passerelles et des bracons existants.

La Compagnie Nationale du Rhône, à travers le dispositif "Plans 5Rhône de CNR", s'engage dans de nombreux partenariats qui permettent de rapprocher les territoires de leur fleuve autour des thématiques liées au développement des énergies vertes et de l'hydrogène, au renforcement de la navigation sur le Rhône et le développement des sites industriels et portuaires, la contribution à l'adaptation de l'agriculture du sillon rhodanien, les actions en faveur d'un corridor de biodiversité plus vivant et dynamique, le développement des projets de développement économique et touristique.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



Dans le cadre de ce dispositif, la CNR a accepté de soutenir financièrement la modification du ponton de la Société Nautique d'Avignon à hauteur de 30 %.

Cette opération bénéficie également d'une subvention de la Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire 2024 (FNADT 2024) à hauteur de 20 %.

Le montant total des travaux s'élève à 24 989 € :

- 50 % sont financés par la ville d'Avignon,
- 30 % par la Compagnie Nationale du Rhône,
- 20 % par l'Etat au titre du FNADT 2024.

Il est donc proposé d'approuver le contrat de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône à travers le dispositif "Plans 5Rhône" dans le cadre la modification du ponton de la Société Nautique d'Avignon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contrat de partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour le financement des travaux du ponton de la Société Nautique d'Avignon;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 21, compte 2128, fonction, 731, programme ATTP02 et opération 2021OP1098;
- **IMPUTE** les recettes sur le chapitre 74, compte 74718;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour le Maire,
Par délégation,
Le 1er Adjoint,
M. Claude NAHOUM



ADOpte



Le Secrétaire de Séance
M. David FOURNIER



PARVENU A LA PREFECTURE LE 24/12/24
ACTE PUBLIE LE 24/12/24

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

